

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Ouvrages avant 1800 / Ordonnances de l'hôtel du roi Philippe IV le Bel (Bois de Vincennes, 1286, n.st. 23 janvier)

Elisabeth Lalou

Ordonnances de l'hôtel du roi Philippe IV le Bel (Bois de Vincennes, 1286, n.st. 23 janvier)

Document. Source : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

Elisabeth Lalou. "Ordonnance de l'Hôtel (Paris, Archives nationales, JJ 57 F. 1-1. Paris, Bibliothèque nationale, latin, 12814 F. 61-69 anc.49-57.)", dans "Ordonnances de l'hôtel du roi", Elisabeth Lalou, Benjamin Suc, eds, Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 5). [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/ordonnances/ordonnance1/> .

Document édité

Edition en ligne de l'ordonnance de 1286 conservé aux Archives Nationales intitulé

C'est l'ordenance de l'ostel le roy Ph. pere mons. le roy qui ore est, faite à Vincene landemain de la Saint Vincent en l'an mil cc iiixx v.

Extrait :

Premièrement. Paneterie

1.Panetiers. 3. C'est assavoir 1 pour le roy et 2 pour le commun ; et doivent querre le pain et servir en et estre au poier toutes les fois il y porront estre, et prendra chascun des panetiers du commun pour fain, pour avene et pour toutes autres choses 3 s. 3 d. par jour et aura 1 valet mengant a court et prendra chascuns une quarte de vin pour son couchier et une torche par 4 et 12 menues chandeles, et li panetiers qui sera devers le roy aura 4 s. 4 d. par jour pour toutes choses et vin et chandele si comme il seut. Et est ordené que il n'en aura que 3 a court qui aient gaiges, et serviront par mois se plus en y vient.

[Accéder au document \(Aedilis\)](#)